

TABLEAU DE SYNTHESE DES CRITERES DE RECRUTEMENT EN ENTREPRISE ADAPTEE

	EA "socle" : tout contrat sauf CDD Tremplin	CDD Tremplin	EATT	EA PRO-INCLUSIVE
Recrutement sur proposition du service public de l'emploi	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois	A DEFINIR
	Bénéficiaire de minima social (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)	Bénéficiaire de minima social (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)	Bénéficiaire de minima social (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)	
	Niveau infra V ou V	Licencié pour inaptitude avec un projet professionnel hors EA	Niveau infra V ou V	
	Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT)	Personne courant le risque de perte d'emploi en raison du handicap	Personne courant le risque de perte d'emploi en raison du handicap	
	Sortant d'ULIS	Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi	Sortant d'ULIS	
	Sortant d'apprentissage adapté		Sortant d'apprentissage adapté	
	Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi		Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi	
Recrutement direct (personne sans emploi)	Bénéficiaire de l'AAH	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois	A DEFINIR
	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus	Bénéficiaire de minima social (ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)	Bénéficiaire de l'AAH	
	Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT)	Sortant d'une EA avec un projet de transition professionnelle hors EA	Bénéficiaire d'un minima social autre que l'AAH (ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA)	
	Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP)	Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP)	Sortant d'une EA avec un projet de transition professionnelle hors EA	
	Sortant d'ULIS		Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP)	
	Sortant d'apprentissage adapté		Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail	
	Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet professionnel à consolider		Sortant d'ULIS	
	Sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS) avec un projet professionnel à consolider		Sortant d'apprentissage adapté	
	Ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage réalisé en entreprise adaptée		Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet de transition professionnelle hors EA	
	Agé de plus de 55 ans		Sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS) avec un projet de transition professionnelle hors EA	
	Bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1 ou 2		Bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1 ou 2	
MAD	la MAD est mobilisable pour tous les profils de la catégorie EA socle	la MAD est mobilisable pour tous les profils dans le cadre des CDD Tremplin	Sans objet	la MAD est mobilisable pour tous les profils de la catégorie EA pro-inclusive

NB : Cette liste consolidée vise la prise en compte des situations caractéristiques de l'éloignement du marché du travail pour lesquelles la capacité de réponse de la mise en emploi proposée pourrait constituer le meilleur cadre de prise en charge. L'âge ne constitue pas un critère qui puisse, à lui seul, justifier une entrée en EA cependant la sensibilisation du SPE aux situations des salariés vieillissant demeure un axe fort dans les situations soumises à expertise technique de ces opérateurs en particulier Pôle emploi et Cap emploi. Le tableau démontre la possibilité de créer des passerelles entre différents dispositifs en amont de l'EA (ESAT, ULIS, apprentissage notamment) mais aussi pour accompagner la poursuite de parcours de professionnalisation dans des cas encadrés par l'objectif professionnel défini par le salarié dans certains cas appuyés par l'expertise du SPE, entre L'EA socle et le CDD Tremplin ou encore l'EA socle et l'EATT. Au CDD tremplin est fixé un objectif d'aller chercher les travailleurs reconnus handicapés bénéficiaires de minimas sociaux tels que l'ASS ou le RSA.

TABLEAU DE SYNTHESE DES CRITERES DE RECRUTEMENT EN ENTREPRISE ADAPTEE

	Minima sociaux	Personnes courant risque de perte d'emploi en raison du handicap	ULIS
Précision	allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation demandeurs d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation veuvage (AV), RSA (Revenu de Solidarité active)	identification par CAP Emploi en lien avec des employeurs confrontés à un risque d'échec de maintien en emploi - salarié déclaré inapte ou en cours de reconnaissance d'inaptitude mais pas encore licencié susceptible de mobiliser le congé mobilité ou d'obtenir une suspension de contrat de travail par son employeur	unité localisée pour l'inclusion scolaire d'un lycée professionnel
	Institutions ou services spécialisés		
	institut médico-éducatif (IME), un institut d'éducation motrice (IEM), un institut médico-professionnel (IMPro), un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)		